



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Notre réf.: 841x99b6a/as
Votre réf.:

Ville d'Esch-sur-Alzette
Monsieur le Bourgmestre

B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 26 janvier 2023

Objet : Fixation du prix de vente du livre « Geschichten aus dem Escher Déierepark ». Délibération du conseil communal du 28 octobre 2022

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 28 octobre 2022 aux termes de laquelle le conseil communal de la ville d'Esch-sur-Alzette a fixé le prix de vente du livre « Geschichten aus dem Escher Déierepark ».

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.



Secrétariat Général
Patricia GONCALVES
03/02/2023

La Ministre de l'Intérieur,

Taina Bofferding





Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 21 octobre 2022
Convocation des conseillers :
le 21 octobre 2022



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 28 octobre 2022

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Christian Weis, Echevins, Jean Tonnar, Mike Hansen, Bruno Cavaleiro, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Line Wies, Luc Theisen, Catarina Simoes, Laurent Biltgen, Stéphane Biver, Ben Funck, Joëlle Piffaferri, Catherine Pastoret, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Vera Spautz, Conseiller

Le Conseil Communal;

Objet : 5.1. Déierepark; taxe pour la vente d'un livre; décision

Considérant que dans le cadre des activités pédagogiques du parc animalier « Escher Déierepark », un livre pour enfant a été écrit en collaboration avec l'autrice Olga Reiff;

Considérant qu'il y a partant lieu de fixer une taxe pour ce livre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale, tous les membres du conseil communal présents l'étant en présentiel, à l'exception de Madame la Conseillère Communale Vera Spautz votant par procuration accordé à Monsieur le Conseiller Communal Jean Tonnar,

arrête
à l'unanimité

la création d'une taxe pour la vente du livre « Geschichten aus dem Escher Déierepark » à 27,00.-€

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 20/10/2022
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre